## Chantier Education Prioritaire n° 4 – 4 juin 2013 Conditions de travail des personnels

**Déclaration** FSU

L'accroissement des écarts de réussite ces dernières années rend d'autant plus urgente une relance de l'éducation prioritaire qui aille à rebours de la politique conduite depuis la mise en place des CLAIR puis des ECLAIR. En mettant en concurrence les personnels notamment à travers la prime au mérite, cette politique a en effet gravement atteint la nécessaire cohésion des équipes dans les écoles et les établissements.

Pour la FSU, c'est d'abord en améliorant les conditions de travail des personnels et en leur donnant les moyens de faire réussir leurs élèves que l'on favorisera l'envie d'exercer en éducation prioritaire et la stabilité.

Trop souvent les effectifs se sont alourdis ces dernières années. Ils peuvent même dépasser 25 élèves par classe en collège. Or, des études de Th. Piketty dans le 1<sup>er</sup> degré et M. Valdenaire dans le 2<sup>nd</sup> montrent qu'une réduction sensible des effectifs permet une hausse importante de la réussite des élèves. A terme, les effectifs ne doivent pas dépasser 20 élèves en école et collège, 25 en lycée et 24 en LP, pour permettre des pratiques pédagogiques diversifiées visant la réussite de tous.

Il s'agit avant tout de donner du temps aux équipes afin de permettre la mise en place d'un travail collectif à tous les niveaux : en équipes disciplinaires et interdisciplinaires, en équipes pluriprofessionnelles de suivi et d'accompagnement des élèves les plus fragiles, dans le travail en relation entre les écoles, les collèges et les lycées du secteur et les activités périéducatives mises en place, dans la relation avec les parents.

Les établissements scolaires font intervenir de nombreux métiers différents et complémentaires. Les personnels de tous ces métiers doivent pouvoir travailler dans la plus grande cohésion, nécessaire pour faire entrer tous les élèves dans des apprentissages exigeants et répondre aux violences ainsi qu'aux micro-violences répétitives.

Une décharge de service importante, modulée selon le champ de l'éducation prioritaire auquel appartiennent l'école ou l'établissement, rendra possible un travail de pilotage en commun. Affecter « plus de maîtres que de classes » dans le premier degré et des dotations sensiblement abondées dans le 2<sup>nd</sup> degré doivent permettre de déconnecter temps professeur et temps élève et de développer ainsi les dédoublements, le travail en groupes allégés, de renforcer les dispositifs de soutien et d'accompagnement des élèves mais aussi le travail en équipes autour de projets communs.

Il faut y améliorer la prise de fonction en assurant un accompagnement dès les premières semaines (l'établissement dans son environnement, le réseau, la prise en charge des élèves, le travail collectif et la mutualisation des pratiques, etc...).

Pour la FSU, la notion d'« enseignant expérimenté » n'est pas adaptée à l'éducation prioritaire et il faut lui préférer celle d' « enseignant formé ». La mise en place d'une

véritable formation, initiale et continue, revêt une importance cruciale. Elle doit permettre de mieux comprendre ce qui peut faire obstacle aux apprentissages et développer des pratiques adaptées; développer la mutualisation des pratiques entre pairs au sein des établissements et des réseaux et les formations communes, en lien notamment avec la recherche.

La stabilisation des équipes est un facteur déterminant dans la réussite des élèves. Au-delà des conditions d'exercice et de la formation, les personnels doivent se sentir reconnus. Cela passe par et la reconnaissance des difficultés du terrain pour améliorer l'attractivité des postes, pour laquelle le profilage des postes est une mauvaise réponse, et la stabilité des équipes. La mise en place d'un label unique, que nous demandons, en lieu et place des labels multiples qui existent aujourd'hui, ne saurait conduire à supprimer les mesures indemnitaires ou de carrière qui leur sont liées. La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), d'une part, l'Avantage Spécifique d'Ancienneté (ASA), d'autre part, sont des mesures qui, de même que la possibilité de se loger plus facilement, favorisent la nécessaire stabilité des personnels. D'ailleurs, la FSU rappelle que ce sont tous les personnels, enseignants et non enseignants, titulaires et non titulaires, qui exercent dans ces établissements qui doivent bénéficier de telles mesures (AS, etc.). Les personnels exerçant sur plusieurs établissements ne doivent pas se voir opposer cet argument pour les exclure du bénéfice de ces dispositions.

Enfin, la FSU refuse la mise en place de toute hiérarchie intermédiaire. En revanche, le rôle des coordinateurs de réseau, mis en place dans les années 90, a montré tout son intérêt.